

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2007
Publication 14/09/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP

Séance du - 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

CONTRAT CADRE PLURIANNUEL

Avenant n°1 au Contrat d'assainissement avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Altenbach.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2005/I - 6^{ème}/08 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative au 3^{ème} Contrat Cadre Pluriannuel,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 8 février et 27 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet d'avenant au contrat d'assainissement avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Altenbach.
- Autorise le Président du Conseil Général à signer les documents joints au rapport.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Rémy WITH